



## Contrats Territoriaux des Couze Chambon Amont & Couze Pavin

Bulletin d'information du volet agricole n°5 - Juin 2017

# EDITO

### Sommaire

- Animation technique sur la gestion des effluents peu chargés au GAEC de l'Oiseau à Chambon sur Lac.
- L'ambroisie | une plante dangereuse.
- Analyses à tarifs réduits.
- Premiers abreuvements aménagés.
- Dates à retenir.

### Les Contrats Territoriaux Couze Pavin et Couze Chambon Amont à mi-chemin de leurs programmes.

A travers son engagement sur ces dossiers, votre Chambre d'agriculture réaffirme sa volonté de renforcer son investissement et sa coopération dans les territoires.

Elle poursuit ici son implication dans les procédures environnementales. Pour cela, elle accompagne les agriculteurs dans l'évolution de leur conduite agronomique, la gestion de leurs prairies et effluents ou encore la recherche d'économies, et les mobilise dans l'appropriation de ces nouvelles pratiques.

Enfin, votre Chambre d'agriculture rappelle qu'elle s'engage également dans ces dossiers dans un souci de représentativité et de défense des intérêts des agriculteurs.

Un chantier important de ce début d'année 2017 a été le Projet Agro-Environnemental Climatique (PAEC) qui a permis la contractualisation en mai 2017 de MAEC.

En effet, les élus de la Chambre d'agriculture, comme les élus du SIAV Couze Pavin et du SIVU Couze Chambon ont souhaité donner la possibilité aux agriculteurs des deux territoires de pouvoir contractualiser aux mesures agro-environnementales.

Le partenariat construit dès septembre 2015 entre la Chambre, les deux syndicats et la LPO a ainsi permis de mener à bien ces projets.

Ce bulletin conserve sa fréquence biannuelle. Il reste l'outil nous permettant de vous informer, des manifestations organisées sur votre territoire ou sur d'autres territoires, de l'évolution des travaux et des actions des contrats ou encore de vous alerter comme sur le sujet de l'ambroisie très implantée sur le département aujourd'hui.

**Daniel Condat**

*Vice-président de la Chambre d'agriculture  
Elu en charge du suivi des Contrats Territoriaux*

### Contacts

Animateur du volet agricole du Contrat Territorial des Couze Chambon Amont et Couze Pavin

Animateur du Territoire Artense Cézallier Sancy

**Joël Leduc**  
**04 73 79 58 72**

Animateur du Territoire Limagne Sud

**Olivier Lastiolas**  
**04 73 71 62 15**

Elus Chambre responsables des Territoires Limagne Sud et Artense Cézallier Sancy

**Gérard Landry**  
**Michelle Bafoil**

Elu Chambre responsable du suivi des Contrats Territoriaux

**Daniel Condat**

# Gestion des effluents peu chargés

**INNOV'**  
**ACTION**

Animation technique au GAEC de l'Oiseau  
à Chambon-sur-Lac

Le mardi 13 Juin de 10h à 12h30

Les deux territoires des Couzes Pavin et Chambon Amont regroupent **102 exploitations en AOP St-Nectaire dont 65 produisant du fromage.**

La gestion des eaux peu chargées (eaux blanches de laiterie et de fromagerie) au sein de ces exploitations laitières et fromagères constitue une des problématiques majeures caractéristique des territoires montagnards.

La production laitière engendre 150 à 650 m<sup>3</sup> annuels d'eaux blanches de laiterie selon l'équipement de traite. La production de fromage rajoute 2 litres d'eaux blanches de fromagerie et 0.8 litre de lactosérum par litre transformé.

Ces gros cubages sont généralement orientés vers les fosses et engendre d'importants volumes à épandre dans de mauvaises conditions. Le traitement de ces eaux peu chargées est une solution.

En moyenne, c'est 30% de capacité de stockage gagnée

En tant que système de traitement, les eaux usées domestiques sont également autorisées à ce procédé d'épuration

## Au programme :

➤ Présentation de l'exploitation et de son système | Exploitants ou Chambre d'Agriculture,

➤ Présentation du système SBR | M. Nicolas VINCENT – société SYNTEA

➤ Intérêts du système pour l'exploitation | Mme Béatrice FEFEU – Chambre d'agriculture : économique, gestion du temps, tranquillité d'esprit, agronomique, ...

➤ Aides financières associées à l'installation du système | Mme Béatrice FEFEU - Chambre d'Agriculture,

➤ Visite et commentaires autour de la station SBR mise en place | M. Nicolas VINCENT – société SYNTEA.

Cette matinée se terminera par un pot de clôture pris sur place.

Accès libre et gratuit, aucune inscription nécessaire

La plaquette SBR, réalisée par la Chambre d'agriculture, est disponible sur demande et le sera également lors de la matinée.

Elle vous apportera de nombreuses informations sur le système, ses intérêts, les aides financières possibles et les contacts constructeurs.



**CHAMBRE D'AGRICULTURE DU PUY-DE-DÔME**  
Cultivons l'Avenir  
Mai 2017

### Sequencing Batch Reactor (Réacteur séquentiel discontinu)

**Objectifs**  
Le système SBR permet de traiter principalement les eaux peu chargées de type eaux blanches pour les rejeter ensuite dans le milieu naturel et éviter de les stocker et de les épandre.  
Ce système est destiné à être développé au sein des exploitations laitières et fromagères.  
Rappelons que la production laitière engendre 150 à 650 m<sup>3</sup> annuels d'eaux blanches de laiterie selon l'équipement de traite. La production de fromage rajoute 2 litres d'eaux blanches de fromagerie et 0.8 litre de lactosérum par litre transformé.

**Fonctionnement**  
Le principe du système peut être assimilé à une station d'épuration dimensionnée à l'échelle de l'exploitation agricole.  
Les eaux blanches de lavage sont dirigées vers l'unité de traitement (SBR), dégrillées en entrée, la matière organique est ensuite consommée par des bactéries en milieu aérobie, et les eaux traitées et épurées sont ensuite acheminées dans le milieu naturel alors que les boues décantées sont dirigées vers la fosse.

Après un calcul précis du dimensionnement (forte dilution nécessaire), d'autres effluents peuvent être dirigés vers le SBR : eaux vertes, lactosérum...  
En tant que système de traitement, les eaux usées domestiques sont également autorisées à ce procédé d'épuration.

# L'ambroisie | une plante dangereuse pour la santé et réglementée dans le Puy-de-Dôme

L'ambroisie est une plante envahissante qui se développe dès le printemps dans les milieux à faible compétition. Elle est signalée sur une grande partie du département.

En milieu agricole on la retrouve aussi bien en zone d'élevage (dans les prairies nouvellement implantées, bords de parcelles, autour des bâtiments d'exploitation), qu'en zone de plaine dans des cultures de printemps ou dans les chaumes de céréales.

**C'est aussi une plante allergisante dangereuse pour votre santé et celle de votre entourage. Contrôler cette plante avant sa floraison, c'est agir pour la santé de tous.**

En milieu agricole il est indispensable de reconnaître cette plante dès le stade plantule pour pouvoir lutter contre son développement le plus efficacement possible.

[http://www.fredon-auvergne.fr/IMG/ambroisie/arretes\\_auvergne/arrete\\_lutte\\_ambroisie\\_63\\_11072012.pdf](http://www.fredon-auvergne.fr/IMG/ambroisie/arretes_auvergne/arrete_lutte_ambroisie_63_11072012.pdf)

La gestion de l'ambroisie nécessite de combiner des mesures préventives (faux semis par exemple) et curatives (lutte mécanique et chimique). Il est important d'agir jusqu'en limite de parcelle dès l'apparition des premières plantes et de rester vigilant tout au long de la rotation pour gérer correctement cette adventice.

Pour en savoir plus, consulter la plaquette «**lutter contre l'ambroisie en milieu agricole**» disponible sur le site :

[http://www.fredon-auvergne.fr/IMG/ambroisie/doc\\_lutte\\_ambroisie\\_auvergne\\_2016.pdf](http://www.fredon-auvergne.fr/IMG/ambroisie/doc_lutte_ambroisie_auvergne_2016.pdf)

**ATTENTION L'AMBROISIE EST UNE PLANTE REGLEMENTEE PAR ARRETE PREFECTORAL DANS LE PUY-DE-DOME.**

**(arrêté N° 12/01525 du 11/07/2012)**



## Analyses à tarifs réduits

L'animation agricole sur les territoires des deux contrats **vous permet de bénéficier d'analyses à tarif préférentiel.**

En effet, une aide à hauteur de 60% est accordée par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne sur l'analyse de terre de parcelles localisées sur le territoire des deux contrats ainsi que sur l'analyse d'effluents organiques (fumiers, composts et lisiers).

**Les analyses réalisées vous seront donc facturées à hauteur de 40% du coût réel.**

Nous vous proposons donc de bénéficier de cette aide sur l'analyse de terre (*dosages chimiques + argile*) **au prix coûtant de 50.99 € HT** qui vous sera facturée 20.40 € HT par analyse (*Mesures de pH, matières organiques, NPK, Ca, Mg, Argile*) et sur l'analyse d'effluent **au prix coûtant de 81.15 € HT** qui vous sera facturée 32.46 € HT par analyse (*Mesures de N total, P, K, Ca, Mg totaux, pH, Carbone organique, NH4+*).

**Pour tout renseignement et demande, contacter :**

**Joël LEDUC : 04 73 79 58 72 ou 06 30 00 95 96**

**Arnaud MULLIE : 04 73 44 45 76 ou 06 42 41 83 93**

# Premiers abreuvements aménagés sur la Couze Pavin

Le SIAV Couze Pavin propose aux agriculteurs volontaires, des actions de protection des berges largement subventionnées et adaptées au contexte de leurs parcelles comme :

- La mise en place ou le déplacement de clôtures suffisamment en retrait afin de limiter le piétinement des berges et l'accès direct au cours d'eau par le bétail.
- La création de systèmes d'abreuvement adaptés au contexte du terrain (pompes à museau, descente aménagée, béliet hydraulique, abreuvoir à énergie solaire ou éolienne...) et de passages à gué,

Le ruisseau de Berthaire, situé à proximité du lac Pavin sur un terrain de la commune de Besse et Saint-Anastaise, a récemment bénéficié de ces installations

qui ont permis de concilier les usages du centre équestre et la protection du cours d'eau par la mise en défens des berges ainsi que l'aménagement d'un accès à l'abreuvement adapté.

Contact : Etienne Challet | 06 76 43 63 12  
anim.ct-siav@orange.fr



## Dates à retenir

- 📅 **Mardi 6 juin 2017 de 9h à 12h** à Montpensier | GAEC de Pralons - Nicolas et Olivier Chambon | **Diversifier son système de culture : l'exemple du pois d'hiver** | Dans le cadre d'Innov'action.

### Présentation de l'exploitation et du projet SCINN'Auvergne.

- Visite de la vitrine variétale de pois d'hiver et retour sur l'itinéraire technique des cultures protéagineuses.
- Améliorer la fertilité de son sol avec des protéagineux (ouverture profil de sol).
- Filières locales, valorisation et perspectives d'évolution dans le Puy-de-Dôme.

- 📅 **Mardi 13 juin 2017 à 9h30** | **Journée effluents peu chargés détaillée en page 2 du bulletin.**

- 📅 **Mardi 12 septembre 2017 à 9h à 17h30** à Dallet | EARL des Dômes - Aurélien et Dominique Cognet | **Journée de démonstration de 3 outils de travail du sol : faux semis et déchaumages.**

- 📅 **Mardi 10 octobre 2017 de 10h à 17h** (semaine après le Sommet de l'Élevage) à proximité du Parc-Expo Grande Halle d'Auvergne de Clermont-Ferrand/ Courmon | **Journée de démonstration : Cultivons l'Avenir en Limagne : Travail et restructuration innovants de vos sols.**

25 matériels en démonstration : charrue déchaumeuse, strip-till, machine à bêcher, déchaumeur, cultivateur, décompacteur, ameublisseur, fissurateur.

### En prévision à l'Automne

Journée technique sur le thème de **l'aménagement d'abreuvement en cours d'eau**,

Journée technique sur **la gestion de l'eau dans son parcelaire** (cours d'eau, fossés, sources, zones humides...).